

DECRET N°73-547 du 10 novembre 1973

chargeant le Ministre de l'Education Nationale, de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 8 Novembre 1973, le Capitaine Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence du Capitaine Mama DJOUGOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 novembre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 Ministères 11
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNT-Gde Chanc. 5
DGP-DGAJL-Dtion Stat.6 SED 2 JORD 1